



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Canada

Question écrite n° 13057

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les liens culturels et linguistiques entre la France et les provinces canadiennes où vivent des populations francophones (Québec, Ontario, etc.). En effet, nous savons que certaines de ces provinces cultivent leur spécificité linguistique avec jalousie et détermination. Or il est très difficile de se faire une idée de l'ampleur de la coopération dans ce domaine entre notre pays et les autorités provinciales canadiennes concernées. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les axes de développement qu'il entend lui donner tout au long de la présente législature.

Texte de la réponse

Notre coopération avec le Canada présente la particularité d'être bicéphale : selon qu'elle s'adresse au Québec ou au reste du Canada, le cadre juridique, les institutions, les programmations et les enveloppes sont distincts. I. - Un certain nombre d'actions de notre coopération dans les domaines culturels et plus particulièrement linguistiques concernent l'ensemble du Canada (y compris les provinces à forte densité francophone). Elles portent notamment sur les domaines de la relation interuniversitaire (formation et recherche), les technologies de l'information et de la communication ou sur la participation française à différents salons du livre et manifestations littéraires. Les thèmes principaux de la politique suivie dans le domaine du soutien à l'apprentissage du français sont la mise en place des certifications par les Alliances françaises, la mise en valeur de l'expertise éducative française auprès des acteurs des secteurs publics et privés, les bourses et stages de formation continue des enseignants, le soutien aux échanges interuniversitaires (missions et invitations d'experts), le soutien aux échanges d'assistants et d'enseignants poste à poste. II. - S'agissant plus particulièrement des provinces atlantiques à forte densité francophone (hors Québec), notre coopération passe par un interlocuteur privilégié, la Société nationale de l'Acadie, qui oeuvre activement à la construction et au renforcement de la conscience de l'identité francophone (en particulier auprès des jeunes générations) et qui fédère six associations provinciales acadiennes. Les prochaines « conversations franco-acadiennes » se tiendront le 8 novembre 2003 à Fontainebleau et seront clôturées par une entente qui définira un certain nombre d'actions de coopération à engager dans les différentes provinces concernées au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, dans le cadre de notre coopération linguistique, on peut citer un nouveau projet, prévu à partir de 2003/2004, en appui à l'enseignement primaire : il consistera à mettre en ligne des « unités pédagogiques » de conception française devant servir de soutien aux programmes d'éducation canadiens et qui concerneraient dans un premier temps les écoles primaires du Nouveau-Brunswick. Ce projet pilote pourrait ultérieurement servir de modèle et être étendu aux autres provinces. Une mission du Centre national d'enseignement à distance (CNED) devrait permettre d'élaborer les contenus des enseignements et les besoins des établissements. Cette action est menée en concertation avec les autorités provinciales qui souhaitent mettre l'accent dans les prochaines années sur l'éducation. III. - La coopération bilatérale entre la France et le Québec dans les domaines culturel et linguistique est définie au sein d'une instance bilatérale, la commission permanente qui met en oeuvre les orientations fixées par les Premiers ministres lors de leurs rencontres. Les

grands thèmes retenus dans les domaines culturel et linguistique pour les années 2003/2004 sont les suivants :

1. La valorisation de l'identité commune. Elle constitue l'un des axes majeurs de la relation franco-québécoise. A la demande des Premiers ministres, un groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle a été créé afin d'agir comme force de proposition, notamment dans le cadre de la francophonie, face aux défis posés par la mondialisation. Par ailleurs, la France a organisé en 2002 une opération de promotion des formes les plus contemporaines de sa culture et de sa technologie intitulée « France au Québec, la Saison ».
2. L'innovation et l'économie du savoir : la coopération franco-québécoise favorise la mise en réseau des expertises scientifiques québécoises et françaises dans différents domaines, notamment par des « rencontres technologiques » annuelles.
3. La participation des jeunes à la vie de la société. La commission permanente a prévu d'accorder une priorité accrue à ce thème et de soutenir la préparation de projets favorisant l'insertion sociale et économique des jeunes.
4. Les technologies de l'information et de la communication avec notamment la création d'une masse critique de contenus en français sur les autoroutes.
5. La coopération des régions : sous la coordination de l'association des régions françaises, les collectivités locales françaises ont ainsi tenu à Québec, en octobre 2001, des « ateliers de la coopération décentralisée » qui ont permis d'établir trois axes de coopération : le développement économique, la mobilité étudiante et la culture. Enfin, dans une société francophone aussi développée que le Québec, la coopération dans le domaine linguistique proprement dit revêt un caractère particulier. Elle s'articule autour de deux axes principaux : elle vise à promouvoir l'utilisation du français sur Internet et dans les domaines logiciels. On peut citer, à cet égard, le concours « Histoires croisées » (organisé par le Centre international d'études pédagogiques [CIEP] de Sèvres et la direction des ressources didactiques du ministère de l'éducation du Québec : des équipes mixtes d'élèves français et québécois créent un site sur la Toile où ils racontent une histoire à partir du patrimoine commun à la France et au Québec). Par ailleurs, elle tend à développer une collaboration entre universitaires français et québécois dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère. Outre ces actions qui seront poursuivies, notre coopération prévoit également des partenariats vers des pays tiers (le développement de classes bilingues au Vietnam ou la coopération éducative au Maroc).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13057

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1525

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6302